

Règlement du championnat départemental senior simple

Définition : compétition réunissant les joueurs du département pour déterminer le champion du Val d'Oise dans chaque série senior en simple

1. Organisation

Cette compétition est gérée conjointement par le comité départemental de badminton du Val d'Oise (C.D.B.V.O) et par un club organisateur.

Le CDBVO :

- diffuse les plaquettes
- centralise les inscriptions
- diffuse les convocations
- fournit les volants pour les finales
- fournit les tablettes pour les scores
- fournit les plaquettes pour les terrains
- envoie les résultats à la ligue d'Île-de-France de Badminton (L.I.F.B.)
- est responsable de la table de marque
- convoque et indemnise le(s) juge-arbitre(s) et les éventuels arbitres
- fournit un GEO

Le club organisateur :

- gère l'accueil de la compétition, ce qui comprend :
 - la salle
 - le matériel pour l'identification des terrains
 - les plaquettes pour les feuilles de matchs
- met en place une restauration dans la mesure du possible (la présence ou l'absence de restauration sera précisée sur la feuille de convocation des joueurs)
- contribue à la tenue de la table de marque par la présence d'1 personne minimum sur la durée de la compétition (toutefois, cette présence peut être assurée par 2 ou 3 personnes maximum se relayant)
- fournit un GEO

Le championnat se déroule sur un seul site de préférence sur les horaires suivants :

- samedi à partir de 8h (premières convocations à 7h30) et jusqu'à 23h00.
- dimanche à partir de 8h (premières convocations à 7h30) et jusqu'à 19h00 au plus tard

2. Règles générales

Le championnat se déroule selon les règles de la fédération française de badminton (F.F.B.A.D), de la L.I.F.B, du présent règlement et du règlement spécifique du championnat départemental vétérans. Le C.D.B.V.O., sur proposition de la Commission Compétitions Adultes et après approbation des membres de son comité directeur, se réserve le droit d'apporter des modifications à ce règlement en cas de nécessité.

Les participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Entre autres, tous les joueurs doivent :

- être licenciés dans un club du Val d'Oise affilié à la F.F.B.A.D. à la date limite d'inscription
- n'être sous le coup d'aucune sanction disciplinaire ou suspension à la date de la compétition.

Les licences doivent avoir été validées dans Poona (validation après enregistrement du paiement).

3. Catégories et séries

Le championnat départemental de simple est une compétition senior proposant les disciplines suivantes :

- Simple homme
- Simple dame

Tous les joueurs des catégories minimales, cadets, juniors, seniors et vétérans sont autorisés à participer.

Les surclassements de séries sont autorisés (dans la limite de 1 série maximum).

En fonction du nombre de participants dans chaque série, le C.D.B.V.O. se réserve le droit de fusionner plusieurs séries :

- pour garantir la participation d'un maximum de joueurs,
- pour maintenir une cohérence de tableaux,
- tout en restant en conformité avec le règlement du Régional Senior.

4. Inscriptions

C'est un tournoi standard (les inscriptions sont prises par ordre d'arrivée). Les inscriptions se feront uniquement sur le site <http://www.badnet.org> . Il sera nécessaire aux joueurs de se créer un compte sur cette plateforme.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ni courrier. Informations sur tournoi.cdbvo@gmail.com.

Les inscriptions de joueurs d'un club par un autre club ne seront prises en compte que, si et uniquement si les joueurs concernés ont confirmé leur inscription.

Toute modification et/ou annulation devra être faite par mail à tournoi.cdbvo@gmail.com.

Aucune spécification horaire ne peut être prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les dates de la compétition sont spécifiées en annexe.

Le compétiteur est seul responsable de son inscription et ne pourra pas se retourner, en cas d'erreur d'inscription, sur une tierce personne.

Le paiement sera à effectuer sur Badnet **UNIQUEMENT**. L'absence de paiement lors de l'inscription impliquera une non prise en compte de celle-ci.

Un tableau : 15€

Le nombre de joueurs sera déterminé en fonction du nombre de terrains dans la ou les salles.

5. Déroulement

Les matchs s'effectueront en auto-arbitrage.

Tous les tableaux se joueront en poules qualificatives dans la mesure du possible. Toutefois, ce mode de déroulement pourra être modifié en fonction du nombre d'inscriptions dans chaque tableau.

Un tableau est ouvert à partir de **3 inscrits**. De plus, dans le cas où il n'y a que 4 ou 5 inscrits, la compétition se déroule sous la forme d'une poule unique.

Les tableaux sont établis par le CDBVO et validés par le Juge-Arbitre.

Ayant pour objectif de permettre à un maximum de participer, les répartitions des tableaux sur les journées de compétitions ne sera connu qu'à la fin des inscriptions.

Les têtes de séries des différentes étapes sont désignées suivant le classement par point hebdomadaire (C.P.P.H.) au jour du tirage au sort. Dans la mesure du possible, ce classement sera affiché avec les tableaux des différentes catégories.

6. Volants

Les volants en plumes sont obligatoires et à la charge des joueurs qui devront en prévoir un nombre suffisant pour toute la durée de la compétition.

Toutefois, deux joueurs NC qui le désirent et en sont d'accord peuvent jouer avec des volants plastiques.

Les volants officiels de la compétition sont désignés dans le règlement spécifique par le CDBVO, qui fournira les volants des finales.

7. Tenues vestimentaires

Les joueurs doivent se présenter avec une tenue correcte et conforme au règlement fédéral sur le terrain. Le Juge-Arbitre est habilité à refuser l'accès au terrain si le joueur ne modifie pas sa tenue.

8. Affichage

Les tableaux, le planning horaire, les résultats de la compétition et le document « Sanctions encourues en cas de forfait » doivent être affichés dans le gymnase.

9. Forfaits – remplacements

Les forfaits sont gérés par le Règlement Général des Compétitions (RGC) dont les règles sont reprises dans le document de la Ligue intitulé « Sanctions encourues en cas de forfait ».

10. Réclamations

En cas de réclamation, un courrier accompagné (« lettre suivie ») doit être adressé au Responsable de la Commission Compétitions Adultes dans les 72h suivant la fin de l'épreuve.

11. Récompenses

Les récompenses seront fournies par le CDBVO.

Règlement spécifique du championnat départemental sénior simple 2024/2025

A. Déroulement de la compétition

La juge arbitre de la compétition est Brigitte VINCENT. Le GEO principal de la compétition est Christelle ANDRICQUE. Le championnat départemental sénior simple du Val d'Oise se déroulera au **Gymnase intercommunal Lionel Terray, 12, rue Pasteur à St-Brice** sur sept terrains le **15 et 16 mars 2025**.

Les inscriptions se feront uniquement sur le site <http://www.badnet.org>. Il sera nécessaire aux joueurs de se créer un compte sur cette plateforme.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone ni courrier. Informations sur tournoi.cdbvo@gmail.com

Le paiement sera à effectuer sur Badnet UNIQUEMENT. L'absence de paiement lors de l'inscription impliquera une non prise en compte de celle-ci.

Un tableau : 15€

La date limite d'inscriptions est fixée au **15 février 2025** et la date du tirage au sort **le 28 février 2025**. La date du CPPH prise en compte pour la constitution des tableaux sera le **16 février 2025**.

Les convocations seront disponibles sur BADNET après tirage au sort et envoyées par courriel à l'adresse de contact lors de l'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée ou en ligne.

Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.

Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.

Tout joueur en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments ou le port d'une tenue particulière devra l'indiquer au juge arbitre avant son premier match du tournoi.

Un échéancier du tournoi sera affiché dans la salle. Les matches pourront être appelés jusqu'à une heure avant l'horaire affiché dans cet échéancier. L'horaire de convocation pourra être jusqu'à une heure quinze avant l'heure de match. Tout retard une heure avant l'horaire indiqué sur l'échéancier pourra être considéré comme forfait volontaire. - Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales. Cependant tout joueur pourra faire appel au juge arbitre à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

L'ensemble des matchs se joueront en deux sets gagnants de 21 points. Le temps minimum de repos entre deux matches sera de 20 minutes entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant.

Les joueurs disposent de 5 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.

Les consignes (let, faute) liées à l'infrastructure seront données par le Juge Arbitre en début de journée.

B. Séries

Les séries proposées sont les suivantes : **(seules les séries en rouge sont qualificatives pour le Régional)**

S1	S2	S3	S4	S5
N2/N3	R4/R5	R6/D7	D8/D9	P10/P11/P12/NC

Le surclassement est possible dans la limite de la règle suivante : les joueurs R4 ont la possibilité de s'inscrire en série S1, les joueurs R6 en série S2, les joueurs D8 en série S3 et les joueurs P10 en série S4.

Dans le cas où une série comporterait plus de 30 joueurs, elle sera divisée en une série + et une série – sur la base du CPPH des joueurs et seule la série + sera qualificative pour le régional sénior.

C. Volants

Les volants retenus pour cette édition sont les **RSL TOURNEY n°3**. Les volants seront à la charge des joueurs sauf pour les finales. Le CDBVO fournira les volants des finales.